

**Mairie de Liffré**

**Service Enfance/Jeunesse**

Directrice/teur des TAP à R.Desnos / J.Ferry :  
06 26 21 20 15

Directrice/teur des TAP à J.Prévert :  
06 11 65 00 86

# PROJET de fonctionnement TAP 2023-2024

Ecoles publiques  
de Liffré

# SOMMAIRE

<b>Les principes du Projet Educatif Local.....</b>	<b>3</b>
Les Temps d'Activités Périscolaires.....	4
<b>Descriptif des TAPs</b>	
L'équipe d'encadrement.....	5
Le public.....	5
Les équipes.....	5
Les horaires.....	5
Les locaux.....	5
La répartition.....	6
<b>Le fonctionnement</b>	
TAP Maternelles.....	7
TAP type Ecole Robert Desnos.....	7
TAP Elémentaires.....	8
TAP type Ecole Jules Ferry.....	8
TAP type Ecole Jacques Prévert.....	9
Les inscriptions aux TAPs.....	10
La Pharmacie.....	11
Le règlement.....	12
Un outil : la charte « pour bien vivre ensemble ».....	13
<b>L'organisation des activités</b>	
Les réunions.....	14
<b>Les informations</b>	
Evolutions du projet.....	15
Sécurité incendie.....	15

## Les animateurs

- Est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Donne du sens aux activités par la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Est un guide et met l'enfant en lien avec l'environnement.
- Reste disponible tout au long de la journée.
- Protège tout comportement destructeur et stoppe tout comportement destructeur.
- Entretien et fait vivre les aménagements et le matériel.
- Porte une attention particulière aux enfants qui ne savent pas quoi faire ou qui ont besoin d'aide.
- Il communique et favorise les échanges.
- Se rend disponible et communique avec les familles de leur enfant

## INFORMATIONS

### Projet de fonctionnement, Projet de service et Projet Educatif Local (PEL)

Ce **projet de fonctionnement** pourra être amené à évoluer en fonction du **projet global de service** et du **PEL** porté par la collectivité, sur chaque site périscolaire et extrascolaire.

### La sécurité Incendie

Les **indications** en matière d'incendie sont affichées dans les écoles.

Un **protocole d'évacuation** est mis en place : il décrit la conduite à tenir par les animateurs et par l'équipe de direction en cas d'incendie. Ce protocole est le même qu'effectué au centre de loisirs.



### L'ORGANISATION DES ACTIVITES

#### Les Réunions

**Coordination TAP : 4 réunions de 1h30** sont organisées pour préparer les TAP : Projet, animation, débriefing, infos à faire passer, etc. et deux réunions de 2h sont aussi planifiées, une pour la rentrée et la dernière en fin d'année pour faire un bilan.

**Réunion avec les enseignants :** 1 au début de l'année scolaire pour que chacun se rencontre. Permet un échange avec les enseignants sur les projets prévus, mais c'est aussi un temps qui favorise la réalisation de projets en commun.

#### ROLES DE CHACUN

##### Directeur/rice.

- Sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants.
- Sont garantes de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Ont en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Gèrent les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Ont en charge la gestion quotidienne (administrative, financière et matérielle).
- Ont un rôle de formation et de suivi des animateurs.
- Associent les parents à la vie Des TAP (inscriptions, informations...).
- Déterminent les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement.
- Gèrent les fiches sanitaires de liaison et autorisations parentales.

Le Projet d'Education Local a été écrit afin d'avoir une ligne directrice cohérente pour tous les acteurs éducatifs de la commune de Liffré.

Tous les acteurs, à leur façon et en fonction de leurs moyens, en complémentarité les uns avec les autres, assurent un rôle d'éducateur dans tous les temps de l'enfant.

- ⇒ Mettre les enfants au cœur du projet ;
- ⇒ Promouvoir le bien-être à l'école ;
- ⇒ Promouvoir le vivre-ensemble ;
- ⇒ Développer l'ouverture sur le monde et la culture ;
- ⇒ Proposer des activités mettant les jeunes en situation d'acteurs.
- ⇒ Développer l'éveil et les compétences des enfants et des jeunes
- ⇒ Éveil corporel, découverte d'activités sportives, découverte de l'environnement
- ⇒ Développement d'activités manuelles (arts plastiques, bricolage, jardinage)
- ⇒ Faciliter la découverte et les pratiques culturelles
- ⇒ Accompagner les familles, les enfants et les jeunes dans l'utilisation des nouveaux médias

Au terme d'un processus engageant l'ensemble de la communauté éducative de son territoire (élus, Education Nationale, associations, parents), la commune de Liffré se dote d'un Projet Éducatif Local (PEL) dont le but consiste : à formaliser ce que les acteurs locaux s'engagent pour, collectivement, assumer leurs responsabilités ; ainsi qu'à accompagner les enfants et les adolescents jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social.

Les acteurs éducatifs (école, structures et associations sportives ou culturelles) s'y engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

## **Les Temps d'Activités Périscolaires**

L'une des ambitions politiques de la collectivité, inscrite dans le Projet Educatif Local et de Territoire, est de favoriser l'autonomie des enfants sur tous les temps d'accueil. Tout au long de l'année, l'enfant doit pouvoir grandir à son rythme dans un environnement sécurisant.

L'équipe met tout en œuvre pour organiser les temps d'activités périscolaires afin que chaque enfant puisse se détendre, expérimenter et découvrir le monde qui l'entoure de façon autonome.

## Le Règlement

Un outil « pour bien vivre ensemble » est élaboré afin de définir un **cadre commun** à tous, et de faciliter sa compréhension par les enfants.

Par ailleurs **les animateurs affinent et adaptent cet outil aux groupes d'enfants** dont ils ont la charge, et au **contexte de chaque activité**, dans un souci de cohérence et de justesse.

**Cet outil** a pour objet d'**établir un cadre nécessaire à l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté.**

L'animateur doit faire preuve de souplesse et être capable de prendre en compte les individualités.

**Cet outil est la base d'un dialogue et d'une communication** avec les enfants, qui restent essentiels dans la mise en place de ces règles de vivre ensemble.

**Ce cadre commun** est également un **support** pour définir les **règles d'utilisation de chaque espace.**



## DESCRIPTIF DES TAP

**Lieu :** Ecoles publiques de Liffré

**Organisateur :** Mairie de Liffré, rue de Fougères, 35340 Liffré

### L'équipe d'encadrement

Les équipes varient selon les écoles.

Directrices Diplômées :

- **Ecole R.Desnos** -> Lorraine MAYON
- **Ecole J.Ferry** —> Charline RAZE
- **Ecole J. Prévert** —> Laura FREMONT

Directeurs adjoints :

- **Ecole F.Desnos** —> Lorraine MAYON
- **Ecole J.Prévert** —>Hugo JOUAN

Animateurs, ATSEM, et éducateurs sportifs : Diplômés ou non (BEATEP, BAFA ou équivalent...)

- Ecole J. Ferry et R. Desnos —> 8 et 14
- Ecole J. Prévert —> 12

### Le public

Les TAP accueillent les enfants de **la moyenne section au CM2.** Les enfants sont accueillis dans leurs écoles respectives le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



### Les horaires et locaux

Desnos : 13h45-14h30

Ferry : 15h30-16h30

Prévert : 15h30 - 16h30

Un TAP Récré est proposé le mardi aux écoles Jules Ferry (CP, CE1) et Robert Desnos (MS,GS), et le lundi à l'école Jacques Prévert (CE1-CE2, CE2, CM1, CM2 et ULIS).



## La répartition

- Ecole Desnos (Moins de 6 ans) :  
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 14 enfants.

- Ecole Ferry (Plus de 6 ans) :  
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 18 enfants.

- Ecole Prévert (Plus de 6 ans) :  
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 18 enfants.

De plus petits groupes sont constitués selon les projets, les activités et les effectifs.

Toutes les activités sont ouvertes à tous les enfants fréquentant chaque école.

Chaque enfant peut choisir son espace/activité.



## La Pharmacie

Une **infirmérie** se trouve dans chaque école. Elle dispose de lits et permet d'être au calme pour soigner les enfants ou y allonger les plus malades.

**Tous les soins apportés aux enfants sont notés sur un registre d'infirmérie** et, en fonction de la gravité des blessures, sont notifiés dans le cahier de liaison de l'enfant, pour en informer les parents le soir-même.

### Responsable sanitaire :

Charline RAZE pour l'école J.FERRY et Lorraine MAYON à l'école R.DESNOS.

Laura FREMONT et Hugo JOUAN pour l'école J.PREVERT.



## Les inscriptions

Les inscriptions aux TAP sont **obligatoires**, elles se font sur l'espace famille.

Celles-ci doivent être réalisées, dernier délai le mardi de la semaine précédente pour la semaine suivante\* (et le dernier mardi avant les vacances pour la rentrée).

**\*exemple : pour réserver pour la semaine du 17/09, je dois me connecter avant le mardi 12/09 au soir.**

Il est possible **d'annuler votre réservation 48h avant** la date souhaitée, et cela avant 9h00 :

- envoyer un mail à la boîte mail jeunesse : [service.périscolaire@ville-liffre.fr](mailto:service.périscolaire@ville-liffre.fr)

- merci de mettre un mot dans le cahier de liaison de votre enfant afin d'en informer son enseignant.

## LE FONCTIONNEMENT

### **TAP Maternelles** **Ecole Robert Desnos**

#### **TAP type Robert Desnos**

Les TAP de Desnos accueillent les enfants de **13h45 à 14h30**. **Les petites sections sont à la sieste (possibilité pour les MS sur demande) encadrées par deux ATSEM.**

<b>13h30 –13h45</b>	Les enfants s'inscrivent aux espaces sur le temps du midi, en se rangeant sous les affiches représentant l'activité ou l'espace choisi. L'enfant choisit son espace entre deux ou trois propositions.
<b>13h45 - 13h55</b>	A 13h45 : Les animateurs et ATSEM prennent en charge les enfants de leur activité dans la cour. Ils partent en activité.
<b>13h55-14h25</b>	Activité dans les différents espaces
<b>14h25-14h30</b>	Pour le retour en classe, les animateurs accompagnent les enfants pour le lavage de mains avant de retourner en classe.

Tous les enfants qui arrivent de chez eux sont pris en charge au portail maternelle par la directrice des TAP.

**TAP Elémentaires**  
**Ecoles Jules Ferry et Jacques Prévert**

Lundi : TAP récré

**TAP type Jules Ferry**

Les TAP de Ferry accueillent les enfants de **15h30 à 16h30** . **Les enfants concernés sont les 6-7 ans (CP-CE1)**

<b>15h30-15h40</b>	Les enfants, s'étant inscrits sur le temps du midi avec leur carte sur l'espace qu'ils souhaitent, se dirigent directement vers l'espace qu'ils ont choisi. Les enfants n'allant pas aux TAP sont accompagnés vers la sortie avec leur enseignant.
<b>15h40-16h25</b>	Les enfants sont dans les différents espaces.
<b>16h30</b>	Les enfants allant en accueil périscolaire du soir se regroupent dans la cour ou dans le hall. Les animateurs les prennent en charge et les emmènent prendre le goûter au restaurant. Pour les enfants n'allant pas à l'accueil périscolaire, les enfants se rangent par classe, dans la cour. La sortie se fait par deux portails : les CE1 face au collège, et les CP par le portail principal.

Mardi : TAP récré

**TAP type Jacques Prévert**

Les TAP de Jacques Prévert accueillent les enfants de **15h30 à 16h30**.  
**Les enfants concernés sont les 8-11 ans (CE1-CM1-CM2-ULIS)**

<b>15h30-15h35</b>	Sonnerie pour signaler la fin de la journée scolaire. Les enfants <b>ne participant pas aux TAP sont accompagnés</b> par les enseignants à la sortie de l'école. Les enfants <b>participants aux TAP se rendent dans les espaces</b> où ils se sont inscrits, de manière autonome.
<b>15h35-16h25</b>	Les enfants sont en activité dans les différents espaces.
<b>16h30 Sortie seul ou accompagnée</b>	A la sonnerie, les enfants qui rentrent chez eux, montrent obligatoirement leur carte de sortie afin de vérifier s'ils sortent accompagné ou seul. <b>La sortie seule</b> se fait par le portail à vélo de l'école, <b>la sortie accompagnée</b> se fait par le hall d'entrée. Si il était prévu une sortie seul pour votre enfant et que finalement vous êtes présent pour le récupérer, merci d'aller au portail à vélo (côté gymnase de J.Prévert).  Les enfants non récupérés par leur famille se rendent à l'accueil périscolaire avec les autres enfants inscrits. Le départ de l'école pour l'AP du soir est à 16h35.
<b>16h30</b>	Un animateur se rend dans la cour N°2 pour accueillir les enfants qui vont à l'accueil périscolaire. Les enfants effectue leur pointage de manière autonome et se rendent ensuite, avec les animateurs, à la cantine centrale pour y prendre leur goûter. A 17h10, ils se rendent à l'EIG jusqu'à 19h.